

AVIS DE PUBLICITE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Autorisation d'occupation du Domaine Public

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt d'une personne privée qui a fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public pour exercer une activité de vente de petite maroquinerie et de lunettes.

Si aucun autre candidat ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, la Commune attribuera l'emplacement à la personne privée qui a fait la demande.

Publié le	21 septembre 2021
Date limite de remise des propositions	29 septembre 2021 Tout dossier déposé postérieurement à cette date ne sera pas accepté.
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du Domaine Public pour exercer une activité de vente de petite maroquinerie et de lunettes. Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Lieu	- Trottoir situé à Chaussée Royale devant le Super U 
Caractéristiques essentielles	Superficie maximale : 3 M X 2 M Jours d'exploitation : Du lundi au samedi Matériel : chapiteau
Type d'autorisation délivrée/ durée	L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation temporaire à compter de la date de signature de l'AOT pour se terminer le 30 juin 2022. Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance minimale	88,90 €/ m ² /mois
Conditions générales d'attribution	Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent : - Les pièces du candidat : K'bis de moins de 3 mois, assurance

	<p>responsabilité civile professionnelle, justificatif d'adresse, copie de la carte d'identité du demandeur, descriptif de l'activité envisagée,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité, - Visuels / intégration dans le site de l'activité, - Proposition de redevance domaniale. <p>Les propositions seront analysées au regard de critères non hiérarchisés suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur technique : (<i>prestations et fonctionnement/adéquation entre le(s) produit(s) proposé(s) et l'activité/l'expérience ou la formation</i>) 40 % 2. Qualité du projet : <i>qualité esthétique et intégration dans le site, qualité du matériel</i> 40% 3. Proposition financière du candidat 20 %
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention «PROPOSITION POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXERCER UNE ACTIVITE DE VENTE DE PETITE MAROQUINERIE et DE LUNETTES » contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p style="text-align: center;">Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique & Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Direction Valorisation Economique & Touristique Service Gestion du Domaine Public et Réglementation Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex M. Régis AURE / M. Freddy PANGLOSSE/ Mme Sabine ELISABETH</p> <p>Tél : 0262 45 90 69</p> <p>Courriels : regis.aure@mairie-saintpaul.fr/freddy.panglosse@mairie-saintpaul.fr/sabine.elisabeth@mairie-saintpaul.fr</p>